



VIE FEDERALE Coronavirus – COVID 19

Pilotage politique : Alain BERTHOLOM, José TEIXEIRA
Pilotage technique : Virginie THOBOR, Pascal CRENN

COMMUNIQUE DU 15 JUILLET 2020

Dans le cadre de la stratégie de dé-confinement progressif établie par le Gouvernement, de nouvelles mesures ont été actées en Conseil de défense et de sécurité nationale concernant le secteur sportif à partir du 11 juillet 2020, date qui marque la fin de l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire à l'exception de Mayotte et de la Guyanne.

L'ENSEMBLE DE CES DISPOSITIONS CONCERNANT LE SPORT FIGURE DANS LE DECRET N° 2020-860 DU 10 JUILLET 2020.

À partir du 11 juillet, l'ensemble des activités physiques et sportives peuvent reprendre normalement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire. La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas. De fait, cette évolution autorise à nouveau la pratique des sports de combat au niveau amateur et en pratique de loisir dans les territoires sortis de l'état d'urgence. À ce stade, Guyane et à Mayotte font toujours l'objet de restrictions spécifiques.

Nous rappelons toutefois à l'ensemble des lutteuses et lutteurs, ainsi qu'aux encadrants, la nécessité d'une grande vigilance et d'une responsabilisation indispensable dans le respect des gestes barrières et des précautions liées nos pratiques.

Avant toute activité, il convient de :

- Se laver les mains ou se passer du gel hydro alcoolique
- En cas d'utilisation de matériel, enfiler des gants après s'être nettoyé les mains
- Prévoir une bouteille d'eau personnalisée et une tenue propre.

Après toute activité et entre chaque séance :

- Se laver les mains ou se passer du gel hydro alcoolique
- Jeter ses gants après chaque usage dans un sac prévu à cet effet
- Se relaver les mains
- Laver sa tenue et ne pas la réutiliser avant lavage.
- Désinfecter le matériel utilisé
- Nettoyer et désinfecter les sols
- Aérer régulièrement les locaux pendant 10 minutes.

COMMUNICATION FEDERALE

La communication officielle de la fédération est faite par mail.

Vous pouvez retrouver les informations fédérales concernant le coronavirus sur le site dans la page des actualités et sur la page dédiée.

POUR PLUS D'INFORMATION

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

